

COMITE D'HYGIENE, SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN DU 6 DECEMBRE 2016

ETAIENT PRESENTS :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain
Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)

Monsieur Nicolas JAMBON (F.S.U.)
Madame Blandine GIRARDET (FSU)
Madame Evelyne GOETZ (FSU)
Madame Catherine PIETRAC (UNSA)
Monsieur Saïd BERRAKAM (FNEC FP FO 01)
Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO 01)

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)

Karen ANSBERQUE (UNSA)

Assistaient également à la réunion

Monsieur Yves ESPOSITO, conseiller départemental de prévention
Monsieur Louis DUMONT, médecin de prévention
Madame Sylvie PACALET, assistante sociale des personnels
Madame Claire-Cécile FERRAROLI, assistante sociale des personnels

Excusé :

Monsieur Daniel BOUSQUET, inspecteur santé et sécurité au travail

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des 3 et 20 juin 2016
- Suivi des mesures préconisées lors des précédentes réunions du CHSCTD
- Présentation du Pôle RH
- Fiches SST et autres signalements. Modalités de traitement des fiches SST avec la mise en place des registres dématérialisés
- Formations des membres du CHSCTD de l'Ain
- Point sur les demandes de logement au Pays de Gex
- Mesures de sécurité dans les établissements scolaires. Point sur les PPMS
- Formation aux premiers secours des personnels et des élèves de 3^{ème}
- Rapport d'activité 2015-2016 du médecin de prévention
- Bilan de la visite de l'école de Jassans-Mairie
- Visite de l'école de Montagnat : organisation et composition de la délégation
- Choix de l'école à visiter en juin 2017
- Bilan du réseau PAS dans l'Ain
- Contribution du CHSCTD au questionnaire académique aux visites d'établissement
- Questions diverses

Le quorum étant atteint Madame l'IA-DASEN ouvre la séance à 10h10. Elle indique s'inscrire pleinement dans la continuité des travaux entrepris dans le cadre de cette instance.

Après une tour de table, M. Jambon fait lecture du courrier du docteur Butreau, médecin de prévention académique, adressé au CHSCTA à l'occasion de son départ à la retraite (joint en annexe). Les organisations syndicales souhaitent faire des déclarations préalables, jointes en annexe. Madame l'IA-DASEN rappelle au préalable que le CHSCT n'est pas une tribune syndicale.

1. Approbation des PV des 3 et 20 juin 2016.

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

2. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCT précédents.

M. Jambon rappelle tout d'abord que le CHSCTD du 20 juin a évoqué la réalisation d'une information auprès des professeurs des écoles stagiaires. Il s'enquiert de la mise en œuvre d'un calendrier. Madame l'IA-DASEN répond que dans chaque circonscription du 1^{er} degré sera mis en place un temps d'information à destination des professeurs des écoles stagiaires sur les questions de santé et sécurité au travail. Ceux-ci seront réalisés avant la fin de l'année scolaire. Madame l'IA-DASEN souligne que cette information devrait plutôt être organisée en T1 ou T2, périodes où les néo-titulaires sont davantage disponibles. M. Jambon souscrit à cette idée, sous réserve que cette information ne se fasse pas lors de la pré-rentrée. Madame l'IA-DASEN n'y est pas opposée.

M. Jambon évoque ensuite la situation du collège d'Ambérieu. Madame l'IA-DASEN indique que le principal et les personnels élus au conseil d'administration ont été destinataires d'un courrier de la rectrice. Un travail est mené par le service de la DRH pour que les personnels qui le souhaitent puissent avoir une écoute. La FSU se dit plutôt rassurée par cette proposition.

Concernant le suivi des suggestions émises suite aux visites d'établissement effectuées par une délégation du CHSCTD, M. Jambon rappelle les propos antérieurs de la FSU en groupe de travail à ce sujet, s'appuyant sur un courrier ministériel et sur le Vademecum en matière de prévention des RPS diffusé en septembre. M. Jambon exprime la frustration des membres du CHSCTD. Il considère un décalage entre les intentions affichées et les actes de l'administration pour l'amélioration des conditions de travail des agents. Il souhaite qu'un bilan annuel du suivi des suggestions émises dans le cadre des visites d'établissements soit établi, comme mentionné dans le vademecum. Madame l'IA-DASEN répond que le suivi des suggestions du CHSCTD ne valide pas forcément une expertise du CHSCTD. Les propositions du CHSCTD émanent d'un regard croisé de personnels de différentes origines sur ce qui lui semble être une amélioration. En outre, le CHSCTD n'intervient pas en situation de sortie de crise. De ce fait, le CHSCTD doit être une force de proposition, une vision alternative, libre ensuite aux destinataires de s'approprier ces suggestions. Madame l'IA-DASEN rappelle que le CHSCTD suggère, et n'est pas une instance de contrôle, d'autant que le CHSCTD reste une instance très nouvelle dans l'éducation nationale. M. Jambon répond que le suivi des préconisations est inscrit dans les textes, et que les organisations syndicales souhaitent avoir un retour de dialogue avec les instances de pilotage des établissements. Mme GOETZ, CPE évoque le cas du collège de Montluel, dans lequel seule une des suggestions faite à l'établissement a été reprise par le chef d'établissement. Monsieur le secrétaire général précise que les visites du CHSCTD sont là pour affiner les connaissances de terrain des membres du CHSCTD en vue de se faire une idée des problématiques générées et non pour organiser des contrôles.

Il précise que la fiche évoquée par la FSU est une production d'un CHSCTA (Nice), et non d'un CHSCTD, il s'agit d'un vademecum réalisé dans le cadre des travaux du CHSCT ministériel, illustré par certains nombre d'exemples d'initiatives locales dont la fiche n°7 concernant un protocole dans le cadre des visites d'établissement (bilan annuel des visites). FO poursuit l'échange en appuyant les propos de la FSU, et évoque le fait que les retours peuvent permettre d'affiner la connaissance des membres. Madame l'IA-DASEN répond qu'il n'est pas forcément judicieux de vouloir se créer des modalités identiquement applicables à tout établissement. Le CHSCTD n'est pas un cabinet d'audit qui plaquerait

des solutions identiques pour des établissements similaires, les solutions doivent en revanche être adaptées à chaque établissement. M. Jambon évoque une rencontre avec l'ARACT et le fait que l'absence de retour des préconisations du CHSCTD aux personnels interroge au-delà des instances de l'Education Nationale. M. Jambon fait ensuite lecture d'un avis mis aux votes (annexé au présent PV).

« Par une circulaire ministérielle en date du 18 juillet 2016, Mme la Ministre a récemment insisté sur la mise en œuvre dans l'Education Nationale de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des RPS, et notamment du contenu du « Vademecum » réalisé par le CHSCT Ministériel. Ce document promeut, sous la forme de fiches, un certain nombre de retour d'expériences concernant des dispositifs de prévention des RPS mis en place dans les académies. Il mentionne en particulier, dans sa fiche n°7, à propos des visites d'établissements, un mode opératoire utilisé dans l'académie de Nice, incluant un « bilan annuel de la mise en œuvre et du suivi des préconisations issues des visites réalisées, afin d'alimenter et d'améliorer la cartographie et la politique de prévention des risques professionnels ». Cette modalité, qui s'inscrit dans les prérogatives réglementaires du CHSCT, correspond à une demande ancienne et récurrente des représentants des personnels du CHSCT de l'Ain, qui s'étaient jusque-là heurtés à un refus de l'administration. Sur la base du vademecum, le CHSCT de l'Ain demande donc qu'un tel bilan puisse être dressé chaque année, et présenté en séance par l'employeur. »

Vote : Pour : 7, contre : 0, abstention : 0

3. Présentation du pôle RH.

Mme Benaissa explique que le dispositif RH du rectorat est en cours d'évolution. Le pôle RH doit devenir une structure à part de la partie gestionnaire et à part de la DIRH., Elle indique que M. le secrétaire général d'académie adjoint a souhaité que la forme de l'action ressources humaines soit reprise pour avoir une configuration unique de ce pôle. Ce pôle est appelé à remplacer le dispositif ACAPELA, mis en place par les médecins de prévention, et le service social des personnels, dispositif qui était à l'origine une cellule d'écoute et d'accueil avec des psychologues cliniciens. Ce dispositif a évolué en dispositif ressources humaines avec l'intégration des conseillers mobilité et carrière, une action sur l'accompagnement psycho-professionnel des personnels en souffrance ou mal-être au travail, avec également un axe d'accompagnement professionnel des personnels, sous un maximum de facettes (reconversion subie ou choisie, reclassements, mobilité carrière, bilan de carrière, accompagnement des personnels individuels ou collectifs, analyse de pratiques, conseiller prévention académique, ...).

Le service travaille en lien avec les services sociaux des personnels et la médecine de prévention. L'objectif est d'augmenter la visibilité du pôle RH pour les personnels. Le collège d'Ambérieu sera notamment l'objet d'une intervention de terrain dès la semaine du 15 décembre. Des formations sont en outre proposées dans le cadre du PAF (préparation concours, reconversion, rédaction CV, ...). Se mettront aussi en place des groupes départementaux d'échanges entre personnels pour la reconversion à partir de janvier 2017. Suite aux questions, Mme Benaissa précise qu'il n'y a pas de bilan de carrières sur les départements, à la différence des bilans psycho professionnels qui peuvent se réaliser par département. FO s'interroge sur le nombre de reconversions professionnelles sur le département. M. Dumont proposera une réponse précise dès que possible. M. Jambon s'interroge sur les reconversions et les formations. Mme Benaissa répond que les formations sur les risques psycho sociaux seront incluses dans les missions à venir. M. Jambon interroge Mme Benaissa sur les demandes de reconversion en collège. Celle-ci répond qu'elle n'observe pas à ce jour d'accroissement notable, mais qu'il est peut-être encore trop tôt pour se prononcer. Madame l'IA-DASEN remercie Mme Benaissa pour sa présentation et son travail, qui montre que la prise en compte des conditions de travail des personnels évolue de façon positive et progressive dans l'académie.

Monsieur le secrétaire général propose un changement d'ordre du jour, qui est adopté.

4. Point sur les demandes de logement en pays de Gex.

Mme Pacalet fait un rappel du dispositif « logement réservé aux fonctionnaires », qui bénéficie à tous les fonctionnaires d'Etat sous réserve de situation financière adéquate. Un guide est en ligne sur le site de la DSDEN, qui précise les conditions et modalités du dispositif. Depuis la rentrée 2016, le dispositif a évolué et intègre désormais les communes dans l'offre de logement, en plus des bailleurs sociaux. Ce dispositif se focalise plus particulièrement sur les personnels de l'éducation nationale. Mme Pacalet présente les réalisations chiffrées (joint en annexe), et observe que la mobilisation de l'ensemble des bailleurs sur ce sujet est réelle et importante. Mme l'IA-DASEN remercie Mme Pacalet et ajoute qu'elle rencontrera plusieurs communes et services de l'Etat de ce secteur en vue d'optimiser l'offre aux personnels. **FO rappelle la revendication immédiate** de voir passer l'indemnité de résidence à 3% sur ce secteur. M. Jambon ajoute que le groupe de travail du 20 juin a déjà évoqué ce point, en rappelant les résultats de l'enquête menée à cette époque sur les personnels de ce secteur. La FSU demandera régulièrement des informations sur le suivi de cette problématique.

5. Point sur les PPMS

M. Esposito précise que suite aux événements survenus sur le territoire national et aux menaces directes proférées contre l'école la mise en sécurité des établissements scolaires, sites particulièrement vulnérables, est une priorité conjointe du ministère de l'EN et du ministère de l'intérieur. Toutes les écoles et tous les établissements doivent mettre à jour ou rédiger et mettre en œuvre un Plan Particulier de Mise en Sûreté. Il s'agit d'organiser la sauvegarde des élèves et des personnels dans le cas d'un accident majeur (naturel, technologique) ou d'une situation d'urgence (intrusion, attentat) durant laquelle l'école ou l'établissement pourrait se trouver momentanément isolée, en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale. La gestion de cet événement doit être formalisée dans un guide proposé par le ministère, qui a été adapté à chacun des départements de l'académie (annuaire) et complété par une fiche synthétisant les risques, le mode d'alerte, ... ce guide est disponible sur le site académique et sur le site de la DSDEN. Elle prévoit la mise à l'abri (à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux) en fonction de situation.

Deux circulaires datant de 2015 rappellent les obligations en la matière. Les instructions relatives aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires données à la rentrée 2016 viennent renforcer les consignes de vigilance et de sécurité. Trois exercices dont un avant les vacances de la Toussaint prioritairement lié au risque intrusion/attentat doivent être réalisés annuellement.

Depuis janvier 2016, les services académiques recensent et archivent les PPMS, ce qui permet de disposer des informations relatives à chaque établissement notamment en cas de situation de crise.

Bilan : à ce jour, dans le 1er degré, 436 PPMS (soit 94%) ont été réactualisés en intégrant le risque attentat intrusion. Des consignes en matière d'exercice de prévention ont été données et réalisés. Le bilan des exercices est en cours.

Pour le 2nd degré, 41 PPMS (soit 82%) en collège et 13 (72%) en lycée ont été transmis. Les retours en termes d'exercice n'ont pas tous été encore effectués. M. Esposito indique que si en termes de chiffres la mise en œuvre est très satisfaisante on peut parfois interroger sur la qualité du PPMS et de l'opérationnalité de cet outil en situation de crise. Madame l'IA-DASEN rappelle en outre que des réflexes différents doivent être acquis selon le risque encouru. M. Esposito rappelle que l'organisation du PPMS ne peut prétendre à la perfection, et qu'il convient de le faire évoluer.

Bilan chiffré

1^{er} degré

465 écoles publiques :

2016 : 436 PPMS (94%) censés avoir été mis à jour et intégrant le risque attentat reçus à la DSDEN ou dans les circonscriptions

Le bilan des exercices est en cours. 352 exercices réalisés fin juin 2016

Sept. 2015 : 348 PPMS rédigés (75%) dont 116 (25%) validés par un exercice

2nd degré

50 collèges publics :

2016 : 41 PPMS (82%) reçus à la DSDEN

Si l'on se fie aux déclarations des chefs d'établissement contactés par téléphone : 48 PPMS rédigés (96%)

Le bilan des exercices est en cours. 39 exercices réalisés fin juin 2016

Sept. 2015 : 17 PPMS rédigés (35%) dont 7 (14%) validés par un exercice.

18 lycées publics (12 lycées ; 5 LP ; 1 EREA) :

2016 : 13 PPMS (72%) reçus à la DSDEN

Si l'on se fie aux déclarations des chefs d'établissement contactés par téléphone : 17 PPMS rédigés (94%)

Le bilan des exercices est en cours. 13 exercices réalisés fin juin 2016

Sept. 2015 : 12 PPMS rédigés (63%) dont 4 (22%) validés par un exercice

FO déplore le fait que les PPMS soient réalisés par les chefs d'établissement, alors qu'il conviendrait qu'ils soient réalisés par des professionnels compétents, comme cela a été évoqué en CHSCT ministériel. Madame l'IA-DASEN répond que les personnels sont accompagnés pour la réalisation de cet outil, notamment par le référent sécurité. M. Esposito ajoute que les forces de l'ordre ont nommé des référents sécurité pour accompagner les personnels le cas échéant. En outre, les préfets ont rappelé aux maires la nécessité d'assurer la sécurité bâtementaire des structures. Madame l'IA-DASEN rappelle que le rôle de l'EN est de permettre l'apprentissage des réflexes aux élèves et aux personnels, d'autant que la nécessité de progression en compétence sur ce thème est réel. En revanche, les collectivités territoriales ont aussi leur responsabilité, qu'elles ont à prendre pleinement en charge. L'EN ne peut se subroger aux responsabilités des CT. Différents échanges ont ensuite lieu, relatifs à la question des modalités d'alerte, qui doivent être différentes selon les risques encourus. M. Esposito explique à ce titre qu'une réflexion nationale est en cours pour une alerte uniforme en cas de risque d'intrusion. Il rappelle que le filtrage de l'école, le ralentissement de l'intrusion, la fermeture efficace des portes et portails et des moyens de communication intérieur/extérieur, la mise en sécurité des personnes, font partie des priorités. M. Jambon évoque ensuite différents cas d'exercices d'intrusion peu ou mal préparés. Madame l'IA-DASEN et M. Esposito confirment que ces exercices doivent effectivement être préparés. M. Jambon s'exprime ensuite choqué par certaines consignes envoyées aux directeurs d'écoles, au ton et propos trop directifs et anxiogènes. Madame l'IA-DASEN et M. Esposito répondent que les réponses à cette nouvelle problématique sociétale se construisent au fur et à mesure.

La FSU propose un avis au vote. Il est l'objet de nombreux débats, sur le rôle possible de l'EN dans l'implication des collectivités territoriales dans la mise en place des dispositifs de sécurité. Si les

représentants des personnels expriment leur inquiétude et leur solitude dans la mise en place de solutions en matière de sécurité, M. Esposito rappelle que les différents services de l'Etat ainsi que les CT sont aussi en recherche de solution. L'avis est mis aux voix.

« Dans le cadre de la mise en place des exercices PPMS, une immense majorité des établissements scolaires de l'Ain se retrouvent confrontés à des difficultés matérielles, liées à l'absence de sonnerie spécifique pour prévenir personnels et élèves en cas d'événement majeur, à l'absence de financement des « malles PPMS », ou à des problèmes de sécurisation des accès à l'établissement. Le CHSCT de l'Ain demande que l'employeur sensibilise les collectivités territoriales, pour qu'un recensement exhaustif des besoins matériels et financiers puisse être effectué, afin de répondre à toutes les demandes, et afin de ne pas laisser directeurs d'écoles, chefs d'établissements et gestionnaires seuls face à leur collectivité propriétaire. En effet, le CHSCT de l'Ain rappelle que l'employeur est responsable de la mise en œuvre des PPMS (Avis du CHSCTM du 11 février 2016) ».

Vote : Pour : 7, Contre : 0 : Abstention : 0

6. Formation aux premiers secours des personnels et élèves de 3ème

M. Jambon se fait l'écho de la circulaire récente de la rectrice en la matière. Il interroge sur les moyens mis en œuvre ainsi que le temps pour se faire pour la réponse à celle-ci. M. Esposito explique que depuis de nombreuses années la formation aux 1^{er} secours est organisée pour les élèves volontaires à l'initiative établissements, en s'appuyant sur le réseau des formateurs de l'EN ou sur le réseau associatif. L'EN dispose actuellement d'environ 70 formateurs, ce qui a amené à former 740 élèves de 3^{ème} au PSC1 durant l'année 2015.2016 . Dans le cadre de la généralisation de la formation aux 1^{er} secours (cf. instruction interministérielle n° 2016-103 du 24-8-2016) une réflexion a été menée réunissant le Conseil départemental, le SDIS et l'éducation nationale. Dans 23 collèges, tous les élèves de 3^{ème} seront formés par le SDIS au PSC1. Madame l'IA-DASEN ajoute que les personnels EN formés sont impliqués dans la démarche. Un bilan sera fait à la fin de l'année, avec objectif d'étendre l'appropriation de la culture du risque chez les élèves. Le choix des établissements sera finalisé avant les vacances de Noël, et le dispositif sera mis en œuvre à partir de janvier. Parallèlement, une formation de formateurs sera ouverte en mars 2017. Dans le 1^{er} degré l'apprentissage des principes simples de secourisme, « Apprendre à porter secours », est intégré dans les programmes scolaires. Cette formation est assurée par les professeurs des écoles qui ont eu une formation initiale (diplôme BNS, AFPS ou PSC1 prérequis pour se présenter au concours depuis 2006) ou continue.

Dans le cadre du plan de formation départemental des sessions de formation au PSC1 (9h) sont ouvertes chaque année. Formations qui ne font pas toujours le plein. 50 PE sont inscrits aux 5 sessions (5 x 10 places) ouvertes cette année.

L'UNSA rappelle que jusqu'à il y a peu, seuls les personnels enseignants pouvaient être formés. M. Esposito précise qu'à ce jour, 58 écoles déclarent ne pas avoir de personnels formés au 1^{er} secours. Il préconise que l'inscription des personnels de ces écoles soit priorisée dans le prochain plan de formation. Au regard de l'enquête menée en début d'année il s'avère que seuls 50% des personnels du 1^{er} degré sont détenteurs d'une attestation de formation aux 1^{er} secours. M. Jambon s'exprime satisfait des réponses apportées par l'administration.

7. Questions diverses

1) numérique/conditions de travail/ENT

La FSU relit le PV du CHSCTD de l'Ain du 20 juin 2016, lors duquel elle avait formulé un certain nombre de demandes d'améliorations de l'ENT pour les personnels. Le DASEN les avait alors jugées « tout-à-fait recevables », et avait dit qu'il les transmettrait au conseil départemental. Malheureusement, la FSU a constaté qu'il y avait eu des améliorations de l'ENT pour l'aspect « vie scolaire », mais pas

pour les enseignants. La mise en route des ENT est jugée très longue, et la déconnexion inévitable au bout d'une heure de cours s'avère un problème. La manière dont sont notées les absences des enseignants est parcellaire : parfois les enseignants en sortie scolaire sont notés absents. Il est à noter que cela ressort d'un choix de l'établissement, de même que la possible interaction directe entre enseignants et parents d'élèves. M. Lichet ajoute que la société Kosmos va procéder d'ici janvier 2017 à différentes modifications touchant aux fonctionnalités de l'ENT. Une nouvelle version de l'ENT qui touchera notamment les aspects ergonomiques va être déployée en juin 2017. Cette nouvelle version comporte sans doute les modifications attendues.

M. Jambon fait ensuite part de son inquiétude quant à la santé des personnels et leur état de fatigue, suite à la mise en œuvre de la réforme du collège. Madame l'IA-DASEN exprime sa difficulté à répondre de manière statistique à la question. La réforme du collège s'inscrit dans une démarche de conduite du changement, ce qui induit par incidence des difficultés, remises en cause, pour les personnels. Pour autant elle affirme que l'institution fait le maximum pour accompagner ce changement qui induit des remises en question. Madame l'IA-DASEN explique que tout changement oblige à adapter sa professionnalité et implique une mise en fragilité des personnels. L'année 2016.2017 correspond à la mise en place de la liaison école collège, dans la continuité de la construction du cycle 3. Concernant la mesure de l'impact sur la santé des personnels, cette question va sans doute remonter au niveau du CHSCTA ou du CHSCTM. M. Jambon exprime le fait que, au-delà des changements de pratique, les enseignants sont confrontés à la modification de l'ensemble des programmes, et cet accroissement brutal de la charge de travail met en danger leur santé. Madame l'IA-DASEN répond que l'objectif n'est pas que l'ensemble de la réforme soit mise en œuvre à la fin de l'année, mais cette réforme s'inscrit dans une trajectoire, et que l'institution accompagne les personnels dans la réalisation de ce parcours. M. Esposito explique qu'une enquête sur la qualité de vie au travail qui va être lancée dans l'un des bassins du département permettra peut-être d'apporter un éclairage. FO rappelle que la réforme conduit à des RPS qu'il convient de prévenir. A ce titre, il conviendrait selon FO d'annuler cette réforme.

La FSU propose un avis, soumis au vote.

« Dans le cadre de la mise en place de la réforme du collège, la situation des enseignants dans les collèges de l'Ain semble malheureusement confirmer les grandes inquiétudes des organisations syndicales, exprimées lors des séances du CHSCTD01 des 7 mars et 3 juin 2016. La mise en place de nouveaux programmes à tous les niveaux, de nouveaux dispositifs, et de nouvelles méthodes d'enseignement, sans moyens supplémentaires, a entraîné une grande surcharge de travail : les personnels apparaissent très fatigués, leurs représentants sont inquiets pour leur santé physique et mentale, et semblent observer une recrudescence des arrêts maladie. Le CHSCT de l'Ain demande que l'employeur se penche sérieusement sur cette question, en examinant les indicateurs adéquats. »

Pour : à l'unanimité

2) le LSU : FO demande que la liberté soit laissée aux enseignants d'utiliser ou non le LSU. Madame l'IA-DASEN indique que des consignes ont été données aux personnels placés sous son autorité. Il convient de s'appropriier l'outil compte tenu des évolutions prévisibles du logiciel pour qu'il soit mis pleinement en œuvre au moment où il sera stabilisé. S'il ne faut pas aller trop vite il ne faut pas attendre que l'outil soit définitif pour comprendre son économie. On ne peut pas transiger sur la validation des acquis de fin de cycle. L'UNSA propose un avis, sujet à échanges. Madame l'IA-DASEN exprime son désaccord avec l'avis proposé. Il est néanmoins voté à l'unanimité.

« Le CHSCT de l'Ain considère que les personnels du 1er degré ne bénéficient pas actuellement de tout l'accompagnement nécessaire dans la mise en place des nouveaux programmes et du LSU. Il rappelle qu'à cette date, le LSU et le carnet de suivi en maternelle sont facultatifs. »

Pour : à l'unanimité

Départ de Mme Piétrac.

3) convention pour l'école inclusive. FO fait part de son émotion sur le fait qu'aucun des CHSCTD n'ait été consulté par rapport à cette convention. Madame l'IA-DASEN indique qu'il s'agit d'une convention cadre qui vise à mieux mettre à jour les actions qui sont déjà mises en œuvre, et d'organiser de façon plus efficiente les modalités de fonctionnement de l'école inclusive dans le cadre de la loi de 2005. FO répond que cette convention cadre impacte les situations professionnelles des personnels, mettant en difficulté les personnels. Madame l'IA-DASEN souligne une erreur d'analyse par rapport à une disposition permettant de mettre les jeunes en avant comme le vivre ensemble. Elle rappelle que les unités localisées pour l'inclusion scolaire, hébergé par dans des structures scolaires mais avec ses moyens propres, permet aux élèves en situation de handicap de participer aux activités avec les élèves ordinaires. FO propose un avis soumis au vote.

« Le CHSCT de l'Ain a pris connaissance de la convention pour l'école inclusive signée entre l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Le CHSCT de l'Ain constate qu'en dépit des textes qui indiquent que le CHSCT doit être consulté dès lors qu'une mesure peut avoir des conséquences sur les conditions de travail ou la santé des personnels, il n'a pas été consulté à propos de cette convention. Il constate, qu'à sa connaissance, aucun des trois CHSCT académiques ni aucun des CHSCT départementaux de la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes n'a été consulté. Le CHSCT de l'Ain dénonce la convention, qui ne voit l'inclusion que par des objectifs purement quantitatifs, qui prévoient notamment : « d'ici 3 ans, 50% des unités d'enseignement en établissement médico-social devraient fonctionner avec au moins une modalité externalisée et 50% des enfants accompagnés devraient bénéficier de cette scolarisation en milieu ordinaire. D'ici 5 ans, les objectifs seraient portés à 80%. »

Pour : 5, abstention : 1, contre : 0

4) restructuration du laboratoire de chimie du lycée Lalande.

FO s'interroge sur les dates de travaux prévus pour refaire cette salle. Madame l'IA-DASEN répond que le proviseur a interpellé la région sur cette question lors de la négociation du contrat tripartite. Madame l'IA-DASEN propose de se faire le porte-parole des personnels auprès de la région.

Madame l'IA-DASEN souhaite qu'une réflexion soit menée sur la construction des ordres du jour soient moins fournis, et qu'ils puissent tenir sur une demi-journée. Départ de Madame l'IA-DASEN à 16h.

8. Rapport d'activité du Dr DUMONT.

Le rapport du docteur Dumont a été envoyé préalablement aux membres du CHSCTD et est annexé au présent PV. Le docteur Dumont indique que le nombre de visites est équivalent à celui de l'année antérieure. On assiste toujours à une montée en charge des demandes des personnels du 1er degré, avec les mêmes pathologies qu'antérieurement. Il précise que 10 journées ont été annulées du fait de sa participation à diverses réunions (CHSCT ; groupes de travail) ce qui correspond globalement à un mois et demi sur le département de l'Ain. Le nombre de situations étudiées sur dossier est en forte augmentation. M. Dumont évoque le fait qu'il n'a pu effectuer que trois demi-journées sur le terrain alors qu'un tiers de son temps devrait y être consacré. La présence à temps plein de la secrétaire permet un accueil plus efficient des personnels. Depuis cette année, le docteur Dumont note l'apparition de gens jeunes antérieurement inconnus par les services, avec des pathologies lourdes. FO souhaiterait disposer pour l'année prochaine de l'âge des personnes demandant des consultations. Le docteur Dumont répond par l'affirmative, sous réserve des moyens et du temps à sa disposition.

M. Jambon remercie le docteur Dumont pour son document synthétique.

9. Fiches SST

M. Esposito expose une synthèse des signalements dont il a eu connaissance.

10. Formation des membres CHSCT

Le parcours de formation a été acté le 18 mai 2015, mais n'a pas été mené comme prévu. La 1^{ère} journée consacrée au cadre réglementaire et la 2^{ème} jour concernant les visites de site ont été réalisés. Le docteur Butheau devait intervenir dans un troisième temps au sujet des RPS. Une demande avait été faite à l'ARACT pour la conduite d'entretien, mais la proposition qui a été faite par l'organisme de formation n'a pas donné satisfaction. La dernière thématique retenue concernant la prévention des risques professionnels et la professionnalisation des membres des CHSCT n'a pas été abordée. Le CHSCTD constate que ce parcours de formation n'a pas pu se tenir dans sa totalité. M. Esposito répond que Mme Gérard, conseillère de prévention académique, qui a succédé à Jean-Paul Tenant, travaille à cette question.

11. Bilan de la visite de Jassans.

Monsieur le secrétaire général précise que le rapport a déjà été étudié en groupe de travail. M. Jambon fait le constat d'une visite intéressante et réussie, avec un personnel présent en nombre. Les échanges ont été riches. Les locaux sont en très bon état, plus particulièrement dans la partie élémentaire qui a été rénovée. Plusieurs points ressortent de cette visite : le défaut d'information et de formation des personnels en matière de santé et sécurité au travail ; la question des rythmes scolaires ; la surcharge de travail lié à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ce dernier point était déjà apparu dans la visite du collège de Montluel. Il sera demandé un travail du CHSCTD sur cette question.

Monsieur le secrétaire général déclare que cette visite était tout à fait éclairante notamment sur l'état d'esprit des équipes, qui lui semble un peu nostalgique du passé, le discours semblant un peu dater. Il indique également qu'il ressort des échanges une difficulté de l'équipe à se projeter et à appréhender un certain nombre d'évolutions sociétales et pédagogiques. La logique de cycles n'est pas installée. Le redoublement est considéré par certains enseignants comme une possibilité d'agir sur les comportements des élèves. M. Jambon rebondit sur ces propos et exprime le fait que seuls les anciens peuvent porter un regard sur la surcharge croissante de travail.

La FSU propose au vote un avis au CHSCTD.

« Deux visites menées récemment par une délégation du CHSCTD01, l'une au collège de Montluel le 17 mars 2016, l'autre à l'école de Jassans-Mairie le 28 juin 2016, ont fait émerger, lors des échanges avec les personnels, un thème commun, particulièrement prégnant pour les agents, et avec visiblement un impact fort sur leur conditions de travail : l'accueil des élèves à Besoins Educatifs Particuliers (BEP). Le CHSCT de l'Ain demande que puisse être engagé en cette année scolaire un travail de réflexion et d'analyse des conditions de travail sur cette thématique, par exemple, dans un premier temps, par la réunion d'un Groupe de Travail spécifique, émanant du CHSCT de l'Ain. Ce Groupe de Travail pourrait fonder sa réflexion sur un ensemble de statistiques, mais aussi sur l'analyse de situations de travail réel des personnels, aussi bien dans le 1^{er} que dans le 2nd degré ; ce travail déboucherait sur la tenue d'un CHSCTD01 spécifique sur cette question. »

Ce dernier est voté à l'unanimité.

12. Visite de l'école de Montagnat.

Les orientations prises par le groupe de travail sont validées.

13. Choix de l'école à visiter en juin 2017

La question s'ouvre sur le choix d'un RPI dans la circonscription de la Bresse (Lescheroux-Mantenay-St Jean sur Reyssouze-St Julien sur Reyssouze). Monsieur le secrétaire général qui a sollicité l'IEN de la circonscription en question, M. LIONS, à ce sujet, indique la convergence sur ce choix. La FSU rappelle sa demande d'axer la visite sur le thème des élèves à besoins éducatifs particuliers.

14. Bilan des réseaux PAS.

FO souhaite avoir des informations sur l'actualité de ce réseau, et savoir quels fonds et à quelle hauteur il est financé. Monsieur le secrétaire général explique que nous ne disposons que de peu d'informations sur le sujet. Mme Pacalet complète en précisant que ce sont des actions mises en œuvre par la MGEN, ce qui explique que nous ne disposons pas d'informations sur ce point. M. Dumont ajoute qu'il s'agit d'une convention MGEN/rectorat. Monsieur le secrétaire général conclut en expliquant que la réponse dépend certainement davantage du rectorat.

15. Contribution du CHSCTD au questionnaire académique aux visites d'établissement.

Suite aux remarques de M. Bousquet, il est décidé de reconstruire les formulations. M. Jambon se charge de la rédaction de la nouvelle version.

Le docteur Dumont déclare ses difficultés à traduire les acronymes utilisés par l'EN qui ne permettent pas la compréhension de tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le secrétaire général clôture la séance à 17h15.

La Présidente du CHSCTD

Signé

Marilyne REMER

Le secrétaire du CHSCTD

Signé

Nicolas JAMBON